

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1921)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée des délégués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fédération de notre requête adressée au Conseil fédéral et demandant de fermer nos frontières aux marchandises d'art de l'étranger, dont on inonde notre pays. Il est certain que cette grande organisation saisira avec empressement cette première occasion de faire un geste de solidarité.

R. W. Huber.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués le 2 juillet 1921 à Soleure.

Sont présents 34 membres des diverses sections.

La présidence est confiée à Monsieur Righini.

Monsieur Huber, secrétaire central, donne lecture du rapport annuel de 1920 qui est approuvé par l'assemblée.

La mémoire des membres défunts, Messieurs Eugène Burnand, Victor Gottofrey, Francis Furet, Léonard Steiner et Albert von Keller, membre d'honneur, est honorée par l'assemblée qui se lève à cet effet.

Monsieur Righini lit le rapport financier; le budget se balance par fr. 11 000.—. Il rend hommage au zèle de Monsieur Schwarz, ainsi qu'aux principes d'économie du secrétaire central Monsieur Huber; il remercie les caissiers des sections. Messieurs Buchs et Gilsi lisent le rapport des vérificateurs des comptes qui est approuvé.

Vu l'état de notre fortune, près de fr. 40 000.—, Monsieur Righini propose de créer un fonds inaliénable de fr. 20 000.— qui pourrait être employé dans certains cas de nécessité; l'assemblée générale ne pourra en disposer que par une décision spéciale figurant à l'ordre du jour. L'assemblée approuve cette manière de voir.

De plus Monsieur Righini propose de nommer un des vérificateurs des comptes dans la section du trésorier central afin d'éviter des voyages superflus.

La cotisation restera fixée à la somme de fr. 10.— annuellement.

Monsieur Blöchlinger regrette au nom de la section de St-Gall que la liste des membres ne soit pas imprimée; il demanderait toutefois deux épreuves de listes de membres, pour les communiquer aux sections.

Monsieur Buchs fait part d'une réclamation présentée par Monsieur Aebi, qui préconise la confection d'une petite brochure, dont la couverture

serait réservée à l'insertion d'annonces, ce qui réduirait les frais. Monsieur Bocquet indique que le Comité central s'occupe de cette question auprès des imprimeurs. Monsieur Righini prend note du désir de Messieurs Buchs et Blöchliger; le secrétaire central se chargera de faire le nécessaire.

Monsieur Röthlisberger donne sa démission de président-central et propose son collègue, Monsieur Righini, pour le remplacer. Il demande que l'assemblée veuille bien reporter sur son successeur sa confiance, de façon à ce qu'il suive la même ligne de conduite. Monsieur Burckhardt demande si l'assemblée a le droit de faire cette proposition sans avoir consulté les sections. Monsieur Blöchliger fait remarquer que d'après les statuts l'assemblée nomme son président. Monsieur Röthlisberger déclare que sa proposition ne contredit en rien les statuts, sur quoi Monsieur Burckhardt se déclare satisfait. L'assemblée approuve par acclamation.

Monsieur Righini annonce la démission de Monsieur Boss et, au nom de la section de Berne, Monsieur Prochaska propose comme successeur Monsieur Stauffer, secrétaire de la section de Berne. Cette proposition est acceptée après recommandation de Monsieur Linck.

Si Monsieur Röthlisberger persiste dans son intention de se retirer tout à fait, il faudra nommer un successeur au Comité central. Monsieur Jeanneret recommande la candidature de Monsieur Blailé, proposition approuvée à l'unanimité.

Monsieur Righini ne voudrait pas laisser passer cet instant important du départ de Monsieur Röthlisberger sans adresser ses sincères remerciements à celui qui a si bien mérité de la société. L'assemblée souligne ces paroles par d'unanimes applaudissements.

Messieurs Buchs et Gilsi sont réélus vérificateurs des comptes; comme remplaçants sont nommés Messieurs Blöchliger et Francillon.

Monsieur Jeanneret désirant quitter l'assemblée pour son départ de Soleure, on intervertit les articles 11 et 9 et il expose son rapport sur la Fédération des Travailleurs intellectuels. (Voir le texte à la page 74). Monsieur Jeanneret demande de soumettre à la Fédération la liste des revendications de notre société. Le Comité central s'en chargera, nos représentants restant les mêmes, soit: Messieurs Jeanneret, Röthlisberger et Boss.

La séance est interrompue pendant ½ heure.

Monsieur Righini passe à la nomenclature des candidats; tous sont admis.

Monsieur Righini donne des éclaircissements sur l'état de la Caisse de secours, très satisfaisant du reste.

Il donne ensuite des explications sur la future exposition de Zurich et renvoie, pour les règlements publiés, au numéro de juillet de l'«Art Suisse».

Monsieur Righini parle de l'exposition du Turnus et communique une lettre du président du Kunstverein demandant que notre société se montre prête à collaborer avec le Kunstverein pour réorganiser le Turnus. Monsieur Righini a insisté auprès de Monsieur Diem pour que l'exposition organisée à Winterthour ne quitte pas cette ville pour d'autres destinations. Une vive discussion s'engage au sujet de la participation de divers membres de la société à cette exposition. La résolution suivante est lue par Monsieur Righini: «L'assemblée générale de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses, réunie à Soleure, désapprouve la façon de procéder du Kunstverein quant à l'organisation du Turnus 1921. Il est très regrettable que le Kunstverein ,vu les changements importants de cette organisation, n'ait préalablement cherché une entente avec les artistes. La Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses est toujours disposée à entrer en pourparlers avec le Kunstverein pour la réorganisation du Turnus.» Monsieur Burckhardt de Bâle complète la proposition par l'adjonction suivante: «La Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses espère que de telles entreprises ne seront pas au bénéfice d'une subvention fédérale.»

L'assemblée des délégués vote à l'unanimité le texte de la résolution suivante: «L'assemblé générale de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses, réunie à Soleure, désapprouve la façon de procéder du Kunstverein quant à l'organisation du Turnus de 1921. Il est très regrettable que le Kunstverein, vu les changements importants de cette organisation, n'ait préalablement cherché une entente avec les artistes. La Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses espère que de telles entreprises ne seront pas au bénéfice d'une subvention fédérale. La Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses est toujours disposée à entrer en pourparlers avec le Kunstverein pour la réorganisation du Turnus.»

Monsieur Blöchlinger demande que les arts décoratifs soient admis à l'exposition de Zurich, à quoi Monsieur Righini répond que la question est résolue, car ils figurent au précédent catalogue (1919).

Monsieur Prochaska désire que l'on demande aux Chemins de fer fédéraux, qu'ils accordent le même avantage du transport gratuit pour les œuvres revenant d'une exposition aussi pour le Turnus et qu'on discute cette question lors des pourparlers avec le Kunstverein.

L'assemblée discute les normes conformément auxquelles devront être organisés les jurys et dans quelles conditions les membres de la société pourront y participer et prendre part aux concours. Cette question sera mise en discussion dans les sections.

Divers. Monsieur Linck propose que le traité du prof. Röthlisberger sur le droit d'auteur et de reproduction soit imprimé sans délai et recommande ce traité à nos collègues pour l'étudier. Il voudrait également que l'on publie dans notre journal des articles concernant la technique des différentes branches artistiques; ceci pourrait amener de nouvelles insertions.

Monsieur Liner, au nom de la sous-commission pour l'étude des questions économiques, constate que cette question de réorganisation économique est si compliquée que l'on n'a pas encore réussi à formuler des propositions définitives et concluantes.

La séance est interrompue pour le souper et reprise à 9 h. 40.

Monsieur Bocquet informe l'assemblée d'un projet de syndicat professionnel des arts, projet ratifié par la section de Genève, qui défendra et protégera toutes les tendances professionnelles. Ce syndicat constituera en même temps un organe coopératif pour les fournitures matérielles dans les différentes professions. Cette question sera étudiée par la sous-commission et soumise au Comité central qui la fera discuter dans les sections.

Monsieur Chiesa parle du bâtiment démontable et propose de réaliser sa valeur matérielle, afin d'employer cet argent à la construction de bâtiments plus restreints dans d'autres villes. Monsieur Sandoz demande, si ce bâtiment peut être divisé en 3 ou 4 de plus petites dimensions. Monsieur Silvestre donne à l'assemblée des explications sur ce bâtiment.

Monsieur Kappeler parle du concours pour monnaie; le premier prix n'a pas été exécuté en désaveu avec le jury. D'autre part, un artiste aurait

été désigné pour l'exécution d'un nouveau timbre. Ces différents points devraient être soumis à la Commission fédérale des Beaux-Arts. Monsieur Linck demande au Comité central qu'il s'adresse à cette commission fédérale afin qu'elle organise un concours pour le timbre.

Monsieur Sandoz parle de la loi de suite telle qu'elle a été adoptée en Belgique et en France; une loi semblable devrait être appliquée en Suisse. Notre société l'assure de son appui lors des propositions qu'il fera à Berne.

Monsieur Röthlisberger donne lecture d'une lettre de Monsieur Ritter, par laquelle il se plaint de son exclusion de la section de Fribourg. Cette question regarde surtout la section intéressée et l'assemblée regrette que Monsieur Buchs ne soit plus présent pour donner les renseignements nécessaires.

La séance est levée à 11 h. ¼.

Emile Dumont, délégué de Genève.

Rapport sur la Fédération suisse des Travailleurs Intellectuels.

Messieurs les Délégués!

La Fédération Suisse des Travailleurs Intellectuels, après un travail préparatoire de plusieurs mois pendant lesquels son comité a élaboré un projet de statut, s'est constituée définitivement le 15 janvier 1921 en adoptant les statuts. Il vous reste à ratifier l'acte de vos délégués.

Quarante sociétés avaient été invitées à participer à cette assemblée constitutive.

Vingt associations représentant un total de 12 000 membres ont répondu à notre appel.

La Fédération Suisse des Travailleurs Intellectuels dont nous avons été les initiateurs est donc debout!

Son Comité directeur a témoigné de sa vitalité en plusieurs circonstances et son rôle actif qui va grandissant, ne pourra que s'étendre, car on peut dès à présent prévoir sa participation à des congrès étrangers et sa part d'influence dans des questions internationales.